

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Inspection de l'enseignement agricole

Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP 0149554955 Note de service

DGER/SDPFE/2015-741

02/09/2015

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion: Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction. Cette instruction ne modifie aucune instruction. Nombre d'annexes : 1

Etablissements d'enseignement supérieur agricoles

Objet : mobilisation de l'enseignement agricole pour les valeurs de la République, document d'orientation.

Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - SRFD- SFD Inspection de l'enseignement agricole Etablissements d'enseignement technique agricole publics ou privés sous contrat CNEAP - UNREP - UNMFREO

Résumé : dans le cadre du plan d'action pour les valeurs de la République, cette note de service précise la place de l'éducation civique dans l'enseignement agricole et sa prise en compte dans le cadre des référentiels existants.

A la suite des attentats qui ont endeuillé la France en janvier 2015, le Gouvernement a décidé d'engager une « grande mobilisation de l'école pour les Valeurs de la République ».

Un travail collectif propre à l'enseignement agricole a donc été engagé dès le mois de janvier afin d'apporter une réponse à la situation nouvelle qui s'est imposée pour tout le système éducatif.

Ce travail collectif a débouché sur le plan d'action de l'enseignement agricole pour les valeurs de la République, diffusé en juin 2015.

La mesure 3.1 du plan d'action prévoit de mettre la laïcité et la transmission des valeurs de la République au cœur de la mobilisation de l'enseignement agricole. Elle prévoit en particulier de préciser la place de l'éducation civique dans l'enseignement agricole au travers de l'élaboration par l'inspection de l'enseignement agricole d'un document d'orientation pour que cette dimension soit prise en compte dans le cadre des référentiels de diplômes existants, de la vie scolaire, de l'utilisation de l'exploitation agricole et de la mise en œuvre de la mission de coopération internationale.

Le document en annexe donne donc des orientations aux équipes éducatives pour inclure ou renforcer dans leurs missions la défense des valeurs de la République. Les possibilités décrites, nombreuses, ne sont pas exhaustives. Il appartient aux enseignants, aux établissements, à la communauté éducative de s'en emparer au mieux et de les développer.

Mireille RIOU-CANALS

Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Inspection de l'enseignement agricole

25 août 2015

Ce document a une vocation de note d'orientation de l'Inspection de l'enseignement agricole destinée aux équipes pédagogiques et d'éducation, pour la mise en œuvre des séquences d'enseignement, de formation et/ou aux moments de vie scolaire où s'exprime l'apprentissage de la mise en œuvre des valeurs de la République. On peut se l'approprier individuellement et, mieux, collectivement, afin de construire les actions qui seront jugées localement pertinentes. Celles-ci s'inséreront naturellement dans les plans d'action, élaborés à différents niveaux, et dont l'objet est plus vaste que le champ de cette note.

MOBILISATION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE POUR LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE

L'apprentissage du « vivre ensemble » est au centre de la construction et du maintien de nos sociétés. Il s'agit bien, au travers des processus en jeu, et qui ne concernent d'ailleurs pas exclusivement les jeunes générations, de mettre en œuvre les principes qui structurent notre société : démocratie, liberté (y compris d'expression), Etat de droit, égalité, respect des droits de l'homme, fraternité, laïcité... Ces principes sont générateurs de valeurs fondamentales : respect de la dignité humaine, pluralisme, non-discrimination, tolérance, justice, solidarité, égalité hommes/femmes.

L'école, en relation avec les autres acteurs sociaux (parents, collectivités, associations, institutions diverses...), œuvre pour structurer les apprentissages de ce « vivre ensemble ». Son rôle est majeur. Le code de l'éducation¹, qui s'applique à l'enseignement agricole, définit les missions de l'école :

« Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égale dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs.

_

¹ Alinéas 2, 3 et 4 de l'article L111-1 du code de l'éducation.

Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté ».

Dans le contexte des attentats de janvier 2015 en France, il est nécessaire que l'Enseignement agricole, comme l'Education nationale, explicite les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces buts d'éducation à la citoyenneté, au civisme et à la laïcité, ainsi qu'à la coopération entre les jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle.

Dans la logique de l'article du code de l'éducation précédemment cité, l'ensemble des activités des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles participant au service public d'éducation (pour tous les apprenants) sont ainsi concernées par la construction de la citoyenneté. Il est primordial de considérer que tous les personnels de l'établissement doivent participer à la mise en œuvre de ces actions. Ce parcours citoyen est notamment jalonné de repères définis par des capacités à atteindre (référentiels de certification) et des objectifs pédagogiques à poursuivre (référentiels de formation) explicitement en relation avec l'acquisition de ces valeurs et principes républicains.

Il appartient aux projets d'établissements d'apporter la cohérence nécessaire aux actions à entreprendre. Les différents conseils de l'établissement, chacun dans sa fonction, peuvent en traiter. Si l'on citera particulièrement le rôle de cohérence et de régulation que doit jouer le conseil de l'éducation et de la formation (CEF), on rappellera de nouveau que les différents acteurs dans les établissements ont leur place dans l'éducation à la citoyenneté. Pour l'enseignement, si certaines disciplines et activités sont plus fréquemment citées (éducation socioculturelle et ALESA², histoire géographie, lettres et philosophie, éducation physique et sportive et AS³), les autres qu'elles soient "générales" ou "techniques" sont également convoquées selon les différentes modalités où elles interviennent. On rappellera également dans ce cadre la place des situations pédagogiques vécues sur l'exploitation agricole ou l'atelier technologique de l'établissement, les séquences de différente nature en entreprise et donc le rôle des maîtres de stage et d'apprentissage, enfin la place importante du CDI ou/et du CdR⁵ et de leurs personnels.

Quant à la vie scolaire et ce qu'elle implique de régulation permanente, en particulier avec les internats, elle donne un rôle de première importance à l'action du service d'éducation et de surveillance pour tous ces apprentissages de la citoyenneté.

Tous les acteurs, quelle que soit leur position dans l'établissement, doivent donc prendre conscience de ces missions et en assumer la responsabilité. Quant aux équipes de direction, elles doivent en assurer à la fois l'impulsion, la cohérence et la coordination.

Pour l'enseignement agricole sont définies, en relation avec l'Education nationale, six thématiques représentatives à la fois des principes et des valeurs qui fondent notre démocratie républicaine :

- s'impliquer dans la société éducative et la société ;
- lutter au quotidien contre les inégalités et les discriminations ;
- exercer sa citoyenneté dans la République française et l'Union européenne ;

² ALESA: association de lycéens, étudiants, apprentis et stagiaires;

³ AS: association sportive;

⁴ On ne peut les citer toutes dans ce texte ;

⁵ CDI : centre de documentation et d'information ; CdR : centre de ressources.

- respecter la diversité des croyances et les principes de la laïcité ;
- pratiquer une approche critique des médias et des réseaux sociaux ;
- prendre en compte l'interdépendance homme nature et la responsabilité environnementale.

Chacun des six tableaux suivants, traitant des thématiques identifiées, pointe quelques exemples d'actions, non exhaustives, pouvant être conduites autour de référentiels, de cadres ou de situations.

Quelles formes peuvent revêtir ces actions visant l'éducation à la citoyenneté, qu'elles soient d'ailleurs liées ou non à des enseignements formels ?

Il s'agit de privilégier les activités qui stimulent la solidarité, la coopération et la créativité ; de favoriser les débats argumentés autour, par exemple, des questions socialement vives. Outre qu'elle facilite la compréhension de concepts et d'enjeux souvent complexes, la pratique du débat participe en effet de la socialisation démocratique en développant l'ouverture aux autres, l'esprit critique et le sens de l'intérêt général. Elle questionne aussi la maîtrise de la langue et des discours sans laquelle l'accès au sens et au dialogue est compromis. Les espaces comme les stages « éducation à la santé et au développement durable », les enseignements à l'initiative des établissements (EIE), les heures d'accompagnement personnalisé, les stages en milieu professionnel, les heures non affectées, la pluridisciplinarité... peuvent devenir des moments privilégiés pour développer civisme et citoyenneté auprès des jeunes. Il importe aussi de repérer dans les référentiels de diplôme les capacités et objectifs qui offrent des situations éducatives et pédagogiques où ces valeurs sont effectivement mobilisées (projet collectif, mutualisation de pratiques, échanges inter-classes ou inter-établissements).

Les partenariats avec des lycées et des collèges de l'Education nationale, y compris dans les banlieues, sont également à même de faciliter le respect des différences. En élargissant les horizons et les représentations, la coopération internationale — notamment Nord-Sud — peut favoriser le pluralisme et l'éducation interculturelle, gage de citoyenneté partagée.

La possibilité de stages dans les associations est également riche de potentialités d'apprentissages quant à la responsabilité et à l'engagement citoyen. Il importe de favoriser les occasions d'un engagement au service des autres au travers d'activités sportives, de loisirs, culturelles. Il s'agit aussi (et ainsi) de prendre en compte des dispositifs d'acquisition de compétences qui peuvent aisément s'articuler avec les apprentissages républicains en jeu.

De même, une conférence sur les valeurs de la République, si possible généralisée à l'ensemble de l'Enseignement agricole, permettrait de fédérer et de promouvoir les diverses réalisations proposées dans les établissements. L'importance accordée à la préparation et à la réalisation de la journée de la laïcité y trouverait toute sa place.

Enfin, l'agro-écologie, porteuse de valeurs comme la solidarité intergénérationnelle et le respect de la nature, doit naturellement être considérée aussi comme vecteur essentiel d'apprentissage de la citoyenneté.

S'impliquer dans la société éducative et la société

La mission d'insertion sociale a pour objectif de mettre en place les conditions de l'apprentissage de la vie en société, de préparer le citoyen à s'intégrer dans une collectivité humaine en respectant un certain nombre de règles communes sur la base de valeurs partagées. Il s'agit de permettre aux jeunes de s'impliquer dans des situations leur permettant d'acquérir leur autonomie et d'assimiler les valeurs et principes républicains qui fondent les règles de fonctionnement de nos établissements et de la société. Ceci passe par l'apprentissage de la vie collective, associative, coopérative, une formation à l'engagement, aux responsabilités. La vie quotidienne dans les établissements doit favoriser l'exercice de la citoyenneté dans tous ses aspects, qu'ils soient institutionnels ou informels.

Mots-clés indicatifs	Cadre et situations	Exemples de mise en œuvre
Projet		DGER/POFEGTP/C2002-2013
Vie collective		Orientations générales sur la politique globale de la vie scolaire ; Etablissement de règles communes (règlement intérieur,
Règles		chartes) organisant le fonctionnement de l'établissement et garantissant le respect des personnes et des biens, la cohésion sociale.
Vie associative		DGER/POFEGTP/C2003-2001
Responsabilité		Création et fonctionnement des ALESA, des clubs, du foyer socioéducatif. Favoriser l'engagement du plus grand nombre. Valorisation des responsabilités et de l'engagement;
Valeurs		Formation de jeunes officiels en UNSS ou SSEA (arbitres, dirigeants, coachs).
Orientations communes	Vie scolaire	DGER/SDEPC/C2005-2015
Education à la citoyenneté		Cadre, modalités d'élaboration et d'évaluation du projet d'établissement ; Définition d'orientations communes sur la base de valeurs partagées donc interrogées. Réflexion sur
Démocratie		l'accueil et l'intégration des entrants. Travail sur le "bien vivre" ensemble.
Tolérance		DGER/SDPOFE/N2007-2002 Modalités de mise en œuvre des orientations générales sur la politique globale de vie scolaire, apparition de la
Solidarité		notion plus large de projet de vie d'établissement ;
Egalité		Formation des délégués, conseil des délégués, travail préalable aux élections pour mobiliser les apprenants sur la vie démocratique ;
Discriminations		Projets éducatifs spécifiques, notamment dans le cadre des appels à projet de la DGER ou des collectivités régionales.

CIRCULAIRE DGER/SDACE/C2001-2013

Mise en place des différents conseils au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

4ème-3ème:

Le module M5 en EPS : former un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué (Voir en particulier le développement des compétences sociales);

Le module M3, objectif 3 (classe de 4ème) : « Expliquer et mettre en relation des notions de libertés, droit et justice » ;

La semaine d'accueil constitue une occasion pour des apprentissages sur les règles dans l'établissement et dans la société.

CAP:

Le module MG1 objectif 1 : « Prendre position dans des situations sociales » ;

La capacité CG 3 : « S'approprier les normes et cadres de références propres à un collectif » et le module MG3 objectif 2.2 (EPS) : « Respecter la règle dans son contexte d'application, de coopération ou d'opposition » sont particulièrement adaptés ;

Le CAP SAPVER: les modules MP1, MP2 et MP3 sensibilisant au respect de la personne (bien-traitance et maltraitance).

Référentiels de diplôme (EIE, stages, autres)

Baccalauréat S :

Le vivre ensemble des trois cultures (chrétienne, juive musulmane);

Les référentiels de la voie S prennent en compte les institutions de la République.

Baccalauréat technologique:

Le module M72 (pluridisciplinarité) portant sur des questions socialement vives : écosystèmes et gestion des ressources ;

Le module M1, objectif 2.6 : « Appréhender et discuter les enjeux des grands débats de société » ;

Le module M5 : « L'homme, le monde contemporain et la citoyenneté », voir en particulier les notions « différences, justice et inégalité » en philosophie.

Baccalauréat professionnel:

Le module EG1 (Seconde professionnelle) : l'objectif général se formule en « S'approprier des éléments d'une culture humaniste pour se situer et s'impliquer dans son environnement social et culturel " ;

Le module MG1:

 L'objectif général « Mobiliser des éléments d'une culture humaniste pour se situer et s'impliquer dans son environnement social et culturel »;

	 L'objectif 2: Analyser et pratiquer diverses formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation à l'environnement social et culturel; Le bac professionnel SAPAT: Le module MP1: ce module traite de la sensibilisation aux inégalités sociodémographiques et aux handicaps; Le module MP6: il traite du développement des projets collectifs au service de publics en difficultés; Les EIE: ils peuvent permettre l'accompagnement à l'insertion citoyenne. BTSA: Le module M22: la démarche de projet collectif.
Exploitations et ateliers technologiques	La participation des élèves au conseil d'exploitation.
Coopération internationale	Exercice de la citoyenneté dans d'autres cadres par des voyages d'études dans d'autres pays, implication dans des projets humanitaires.

Lutter au quotidien contre les inégalités et les discriminations

Lutter contre les inégalités et les discriminations se vit au quotidien par l'expérience de la réalité de la citoyenneté ainsi que celle des faits de société. Vivre l'égalité nécessite de s'interroger sur la nature même des individus dans toutes leurs diversités et d'intégrer le principe de l'égalité en droit et en dignité.

Si la solidarité renvoie à la tension entre le collectif et l'individu, l'équité vise à distribuer différemment les ressources en fonction des différences initiales. Il importe notamment de favoriser l'égalité des chances entre les filles et les garçons, d'améliorer la prise en compte des personnes en situation de handicap et de lutter contre les inégalités socioculturelles. Favoriser le « vivre ensemble » impose également une réflexion autour des notions d'assimilation, de multiculturalisme, d'inclusion des cultures différentes. Il s'agit bien de faire un atout de la différence et de la diversité. L'enjeu de cette lutte contre les inégalités et les discriminations est de passer d'une problématique de simple information à une démarche d'implication et d'engagement concrets des élèves et apprentis, à la fois dans l'institution qu'est l'école mais aussi dans le monde professionnel et l'ensemble de la société.

Mots-clés indicatifs	Cadre et situations	Exemples de mise en œuvre
Diversité/équité/ inégalité Rapport filles/garçons	Vie scolaire	L'engagement de tous dans les associations (clubs, association sportive, ALESA); Le développement d'action de formation à la communication non violente est un facteur de développement de l'apprentissage du dialogue et du respect de l'autre; Le travail effectué par les équipes de « vie scolaire » et de santé autour de la prise en charge et de l'accueil du handicap (AESH, lien avec MDPH, éducation à la différence); La coopération internationale.
Inclusion/ Handicap/compensation/ équité Ecoute/respect Valorisation		4ème-3ème : Le module M3 (en 4ème) : il permet d'aborder l'histoire de l'esclavage ; Le module M5 : les compétences méthodologiques et sociales en EPS ; Le module M7 : prévention Santé Environnement (PSE) en 3ème, agir en citoyen responsable ; Le module M9 : éducation aux médias et à l'information.
Insertion	Référentiels de diplôme	CAP: Le module MG1
Multiculturalisme	(EIE, stages, autres)	Objectif 2.2 : « Développer l'usage citoyen des TIC dans la vie courante et dans la vie professionnelle en
Coopération Différences		 vue d'accroître leur autonomie »; Objectif 2 en mathématiques: les objectifs sont construits de manière à analyser de façon cohérente des
Tolérance		graphiques et des statistiques afin d'éviter les jugements à l'emporte-pièce ;
Bienveillance		Le CAP SAPVER : • Les activités conduites dans les modules MP3 et MP4
Curiosité		 ainsi que les stages en milieu professionnel; Les modules développant le principe de « consommer autrement », ceux sensibilisant au respect de la personne (bien-traitance et maltraitance).

Seconde GT:

Langues : l'art de vivre ensemble (famille, communautés, villes, territoires). L'émigration : l'Espagne d'autrefois ; l'immigration : le détroit de Gibraltar. La notion de "mémoire, héritages et ruptures", celle du " sentiment d'appartenance ».

Baccalauréat S:

Histoire : l'histoire des Etats-Unis et de la colonisation. Les Indiens d'Amérique : hier et aujourd'hui ; la notion d'espaces et d'échanges ; l'Espagne du Moyen-Age : le vivre ensemble des trois cultures (chrétienne, juive, musulmane) ;

Langues : la frontière Mexique/Etats-Unis (wet backs, espaldas mojadas).

Baccalauréat technologique :

Le module M5 (Philosophie) : le couple de notions « différences, justice et inégalité » et « égalité et discrimination » ;

Le module M72 (Pluridisciplinarité) : accepter la pluralité d'opinions et gérer des débats sur des questions socialement vives (OGM, enjeux éthiques liés à la maîtrise du vivant, etc.), faire émerger des opinions contradictoires ;

Langues : possibilité d'aborder la frontière Etats-Unis/Mexique, les Indiens d'Amérique, le conflit irlandais entre catholiques et protestants, l'importance des sections européennes ;

Le module M4 objectif 2.3.4 : « Connaître les droits et les devoirs liés à l'usage des technologies de l'information et de la communication » ;

EPS : les épreuves adaptées aux élèves reconnus en situation de handicap.

Baccalauréat professionnel:

Langues : les apports linguistiques de l'arabe dans le lexique agricole espagnol ;

Le module MG1 objectif 1.3.4 : s'interroger à partir de textes, d'œuvres sur soi-même et son rapport au monde ;

Le module MG1 objectif 4.2 : traiter l'information pour un usage ciblé contribuant à la compréhension du relativisme culturel ;

Le Bac Pro SAPAT, le module MP1 : sensibilisation aux inégalités socio-démographiques et au handicap ;

Le bac pro PH, le module MP6 : la conduite de chantiers apparaît comme une excellente opportunité pour prendre en compte la lutte contre les discriminations.

BTSA ·

Le module M41 : utiliser les notions de statistique en vue d'une modélisation a priori et d'une estimation et d'une prise de décision :

Le module M58 des BTSA APV et ACSE : la prise en compte de la diversité des manières de produire (diversité des systèmes de culture) et des façons de faire conduit à prendre en compte les composantes non cultivées des paysages ainsi que l'avis des acteurs non agricoles d'un territoire ;

Le module M59 ACSE : utilisation de la démarche de projet ;

Référentiels de diplôme (EIE, stages, autres)

	L'épreuve E72 du BTSA APV, à partir de la capacité : « Formuler pour des collaborateurs ou des tiers un conseil clair, argumenté, opérationnel en matière de conduite d'une culture ».
Exploitations ateliers technologiqu	production, l'ouverture sur les différentes façons de faire ou de

Exercer sa citoyenneté dans la République française et l'Union européenne

Le développement de la notion de citoyenneté fait face à de nouveaux enjeux. Si cette notion s'est longtemps faite par l'incorporation collective de territoires dans la République, elle demande aujourd'hui de favoriser l'intégration d'individus isolés parfois en crise d'identité parce que riches d'appartenances multiples.

Chacune de ces appartenances peut trouver une voie d'expression instantanée par l'usage des nouveaux médias qui favorise l'insertion dans des communautés mais qui peut aussi conduire au communautarisme. L'apprentissage de l'exercice des droits des citoyens, y compris la citoyenneté locale, dans le cadre démocratique doit faire apparaître, au quotidien, les enjeux de pouvoir et proposer des réponses aux inquiétudes immédiates des apprenants.

Si toutes les formations fournissent des repères quant au cadre démocratique français et européen, il convient de permettre aux apprenants de l'appréhender non seulement comme un cadre situationnel, mais comme le moyen de s'exprimer et de s'intégrer dans la société en saisissant les enjeux de l'exercice de sa citoyenneté et en mettant en évidence l'importance de l'engagement pour le fonctionnement de ces espaces démocratiques.

Cadre et situations	Exemples de mise en œuvre
Vie scolaire	La formation et l'implication des apprenants dans les instances de consultation et de décision de l'établissement ; L'exercice des différentes formes de délégation pour les apprenants : de classe, de l'établissement, régional, national.
	4ème-3ème : Le module M3 : les activités concourant au domaine 3 du socle commun du décret du 31 mars 2015 « la formation de la personne et du citoyen ».
Référentiels de diplôme (EIE, stages, autres)	CAP agricole: Le module CG1 permet de mettre en évidence autant la prise de position par rapport à des faits sociaux dans son objectif 1 que ses conséquences dans la vie quotidienne et les droits et obligations liées à la participation à la nation dans son objectif 1.2 (impôts et cotisation, droits
	sociaux). Seconde GT: Le référentiel d'histoire et géographie et l'identification des acteurs du territoire dans le stage EATDD. Baccalauréat technologique: Les modules M5 et M6 (histoire, géographie, économie, philosophie, ESC) qui sont prolongés par le stage « Territoire » ;
	Référentiels de diplôme (EIE, stages,

Le module M4 objectif 2.3.4 : « Connaître les droits et les devoirs liés à l'usage des technologies de l'information et de la communication ».

Baccalauréat professionnel:

Le module MG1 permet de fournir des repères : « Mobiliser des éléments d'une culture humaniste pour se situer et s'impliquer dans son environnement social et culturel » ;

Le bac professionnel SAPAT avec le module MP1 : la sensibilisation aux inégalités sociodémographiques et au handicap est particulièrement adaptée ;

Le bac pro PH avec le module MP6 : la conduite de chantiers apparaît comme une excellente opportunité pour développer les qualités citoyennes ;

La notion de citoyenneté dans le stage « ESDD » ;

Le cadre national et européen, particulièrement important dans cette réflexion, apparaît plus particulièrement dans :

- l'impact des politiques publiques agricoles notamment européennes dans les formations productions ;
- l'insertion dans le cadre territorial pour les filières services aux personnes.

Référentiels de diplôme (EIE, stages, autres)

BTSA:

Le thème culturel et les modules M21, M22 en relation avec l'épreuve 1 (ESC, économie, lettres) ;

Le module M41 permet d'objectiver les prises de décision : « Utiliser les notions de statistique et de probabilités en vue d'une modélisation a priori, d'une estimation et d'une prise de décision » ;

Le module M58 des BTSA APV et ACSE : la prise en compte de la diversité des manières de produire (diversité des systèmes de culture) conduit à prendre en compte les composantes non cultivées des paysages mais aussi l'avis des acteurs non agricoles d'un territoire ;

Le module M59 ACSE : démarche de projet ;

L'épreuve E72 du BTSA APV, à partir de la capacité : « Formuler pour des collaborateurs ou des tiers un conseil clair, argumenté, opérationnel en matière de conduite d'une culture ».

Les modules M51,M 52, M53 et M55 du BTSA DATR : la dimension territoriale de la citoyenneté et ses conséquences sur l'organisation des services y sont particulièrement développées.

Les particularités de l'agriculture dans le BTSA ACSE concernent aussi la citoyenneté :

- Le module M 55 : les impacts de politique nationale et européenne dans la gestion des exploitations agricoles ;
- Le module M52 : la place des agriculteurs dans leur environnement professionnel et territorial ;

	Les modules M51 en agronomie et productions végétales (gouvernance des marchés de productions végétales) et en productions animales (productions animales et société).
Exploitation ateliers technologiqu	production l'ouverture sur les différentes facons de faire
Coopéra internatio	
	Développement d'actions de coopération pour appréhender la mondialisation des cultures.

Respecter la diversité des croyances et les principes de la laïcité

La liberté de conscience est un des principes fondamentaux de la République française qui s'applique à l'ensemble du monde de l'enseignement, dont l'enseignement agricole. Le terme de « laïcs » désignait au Moyen-Age les catégories sociales qui n'appartenaient pas à l'Église, il était synonyme de « séculier », celui qui vit dans le siècle, dans le temporel, qui n'appartient pas au monde du Ciel, le spirituel.

Alors que le catholicisme a longtemps été la seule religion tolérée, la laïcité, un des principes depuis 1905 de la République française, est née en 1789 avec l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen qui fonde la liberté de conscience et interdit les manifestations excessives : «nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ».

Les préambules des différentes constitutions républicaines reprennent tous cette déclaration, et donc ce principe de la liberté de conscience. Dans la société actuelle et dans le contexte de pluralité religieuse, c'est l'application de ce principe qui pose souvent question dans sa mise en œuvre dans l'enseignement. On peut cependant rappeler un certain nombre de textes fondamentaux, qui s'appliquent sur tout le territoire national, sauf en Alsace-Moselle.

Tout d'abord, la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État précise que « la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes, sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. » (art. 1er).

« La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucune culte (...) [sauf pour] les dépenses relatives à des exercices d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons (...) » (art 2).

Les Églises sont ainsi exclues, en principe, de toute activité politique et administrative, ce qui est une spécificité française. « Il est interdit (...) d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices du culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions. (...) » (art. 27 et 28).

Ces dispositions ont été nettement précisées dans la loi de 2004, en ce qui concerne les établissements publics d'enseignement : « Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ». Le règlement intérieur rappelle que la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève. En 2013, l'élaboration de la charte de la laïcité participe aussi à la visibilité et à la prise en compte au quotidien des symboles et des valeurs de la République.

Dans ce cadre, il convient de discuter avec les apprenants de ce qu'est la manifestation ostentatoire de signes religieux, des principes civiques en jeu, mais aussi de la diversité et de la pluralité des croyances et pratiques religieuses dans la société française contemporaine : dimensions juridiques et enjeux sociaux. Il s'agit donc d'étudier le fait religieux dans sa dimension historique et philosophique. La notion de tolérance et de ses limites peut faire l'objet de débats.

Ce qui est visé c'est le « vivre ensemble » ; or pour transmettre des valeurs communes, il est obligatoire de savoir qui est l'autre. La dimension éducative est indissociable de la dimension culturelle. Valoriser les différences, c'est ce que dit la devise de l'Union Européenne : *In varietate concordia* de même que celle des Etats-Unis : *E pluribus unum*. Ainsi le « fait religieux » est d'abord un objet d'étude qui favorise l'ouverture d'esprit et permet l'appropriation des valeurs du vivre ensemble : respect et tolérance car connaissance et compréhension.

Mots-clés indicatifs	Cadre et situations	Exemples de mise en œuvre
	Vie scolaire	La prise en charge des demandes de pratiques cultuelles (prière) dans l'organisation de la vie scolaire ;
	vie scolaire	Les discussions et la régulation dans les cas où se manifesteraient des « signes religieux ostensibles » voire du prosélytisme ;
		L'organisation du 9 décembre : journée de la laïcité ;
		La prise en compte au quotidien de la charte de la laïcité.
Tolérance Pluralisme		Quels que soient le niveau et la filière, de nombreux textes littéraires offrent des supports à la question de la tolérance et de l'intolérance ;
Liberté de conscience		Dans tous les diplômes des débats structurés peuvent être organisés sur ce sujet en histoire géographie, lettres et en ESC par exemple ;
Respect		Une abondante filmographie permet de traiter ce sujet dans diverses disciplines.
Comprendre		4^{ème} et de 3^{ème} : Le module M3 : les objectifs 1 et 3 traitent de la conquête des droits de l'homme et des fondements de la
Accepter		République.
Fait religieux		CAP: Le module MG1: les objectifs enseignés en histoire et géographie dépendent des choix des enseignants qui peuvent, en fonction des besoins, traiter du fait religieux.
Culture	Référentiels de diplôme	Seconde GT : L'enseignement du fait religieux (christianisme, islam).
Croyance	(EIE, stages, autres)	Baccalauréat professionnel :
Adhésion		 Module MG1 L'objectif 3.1 : les rapports de la République et des religions peuvent être étudiés dans le cadre de l'objectif concernant « La République et le fait
Conviction		religieux depuis 1880 » ; • L'objectif 3.3.3 : « Caractériser l'évolution de la
Prosélytisme		France depuis 1939 » permet de traiter la Shoah. Baccalauréat STAV :
		Le module M5 objectif 1 : « Étudier l'histoire et la géographie du monde contemporain » ; Le module M7.1 « Identifier les pratiques et les enjeux sociaux et culturels liés à l'alimentation humaine ».

	Baccalauréat S : Les référentiels de la voie S prennent en compte les institutions de la République fondées, entre autres, sur la laïcité.
Exploitatio Atelien technologi	L'évocation des pratiques alimentaires qui sont

Pratiquer une approche critique des médias et des réseaux sociaux

L'éducation aux médias et à l'information, aux réseaux sociaux numériques et à l'image procède d'une approche critique. Elle nécessite leur fréquentation régulière mais aussi la compréhension de leur fonctionnement. Ce devoir d'information doit en effet s'accompagner d'une distance raisonnée face à la multiplicité des sources disponibles ce qui nécessite de différencier les natures de l'information et d'en évaluer la qualité.

Il s'agit de proposer au futur citoyen une éducation aux médias qui permette de construire un jugement autonome, équilibré et nuancé. Une éducation qui dise le caractère fondamental de la liberté d'expression mais aussi ses limites dans un monde où chacun d'entre nous est en mesure de diffuser instantanément sa pensée à grande échelle.

La question de l'éducation aux médias ne peut plus se poser sans prendre en compte les bouleversements considérables de la révolution numérique. Il convient de s'interroger sur le rapport à l'information des citoyens internautes, et singulièrement des plus jeunes, mais aussi de prendre en compte les modifications des pratiques sociales et culturelles ainsi que les évolutions des modes de construction de l'identité individuelle et sociale.

A l'école, les défis éducatifs contemporains ne résident donc pas simplement dans le fait d'éduquer aux médias mais aussi au numérique car les évolutions ne sont pas seulement technologiques mais aussi éthiques, sociales et culturelles. Pour les jeunes, elles questionnent le rapport aux proches (via les réseaux sociaux notamment), à l'école, au monde, ainsi que le rapport à soi-même. L'école ne peut plus rester dans une position strictement défensive par rapport aux nouveaux outils et usages du numérique, elle doit aussi construire leur intégration dans une démarche éducative exigeante, bienveillante et efficace.

Le numérique offre aussi de nouveaux espaces d'expression qui invitent à la créativité. Investir ces nouveaux espaces d'expression (Internet, réseaux sociaux) sous le seul angle utilitariste ou, dans la sphère privée, sous celui de la consommation passive serait un renforcement de la fracture culturelle. Une approche critique des médias et des réseaux sociaux est donc indissociable d'une formation à la production de messages médiatisés : écriture collaborative, création d'objets multimédias blog i-Voix ou atelier de « twittérature ».

Deux démarches complémentaires sont à conjuguer pour une approche éducative aux médias et à l'information. Décrypter le monde, soit la connaissance du fonctionnement des médias, l'évaluation de la qualité de l'information, de ses modalités d'élaboration et la nécessité d'une fréquentation exigeante des sources afin de forger son opinion de citoyen. Participer au monde, donc être en mesure de s'exprimer de manière libre mais responsable en développant sa singularité et sa créativité.

Mots-clés indicatifs	Cadre et situations	Exemples de mise en œuvre
	Vie scolaire et	Tous les projets favorisant l'accès et la pratique des médias d'information (CDI, foyers, internats);
	socioculturelle	Pour le service de vie scolaire, ne pas gérer le numérique par l'interdiction mais par l'accompagnement éducatif.

		4ème 3ème : Le module M8 objectif général : « S'initier à différentes formes d'expression et acquérir une culture artistique » aborde l'ouverture culturelle à même de permettre une vision du monde plus équilibrée ; Le module M9 objectif 4 : « Adopter une attitude responsable » envers, entre autres, les réseaux sociaux.
		CAP agricole: Les heures non affectées proposées dans ce diplôme peuvent aussi servir l'éducation à la citoyenneté; Le module MG1 objectif 2.2 : « Développer l'usage citoyen des TIC dans la vie courante et dans la vie professionnelle en vue d'accroître leur autonomie » .
Presse écrite		Baccalauréat Professionnel :
Audiovisuel		Le module MG1 : • L'objectif 2.1 : « Observer et analyser des
Internet		situations de communication interpersonnelle pour améliorer ses relations sociales et
Traitement de l'information		professionnelles » ; (Exemple : Analyse de l'élaboration de l'information, JT, presse écrite) ;
Produits culturels de masse	Référentiels de diplôme	 L'objectif 4: « Répondre à un besoin d'information professionnel ou culturel en mobilisant la connaissance de l'information – documentation ».
Communication visuelle	(EIE, stages, autres)	Baccalauréat STAV : Le module M1 objectif 2.6 : « Appréhender et discuter les
Image publicitaire		enjeux des grands débats de société » autour de la littérature, de la presse, des blogs, du cinéma ;
Réseaux sociaux		Le module M5 objectif 2 : « Appréhender les dimensions culturelles de l'environnement social » ;
Identité numérique		(Exemple : analyses et élaboration de publicités, blog abécédaire en philosophie) ;
Création numérique		Les accompagnements personnalisés peuvent aussi être utilement utilisés dans cette thématique.
		BTSA: Le module M22: « Techniques d'expression, de communication et conduite de projets » ; (Exemples: PIC incluant produits de communication type journal étudiant).
		Plus généralement, pour tous les diplômes, peuvent aussi s'y ajouter les espaces générés par la mise en œuvre d'enseignements facultatifs, ainsi naturellement que tous les espaces pluridisciplinaires ou à l'initiative des établissements.
		Peuvent également s'ajouter l'ensemble des appels à projets de la DGER, notamment ceux du bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion.

Prendre en compte l'interdépendance homme/nature et la responsabilité environnementale

Les crises environnementales, exacerbées par le changement climatique, et leurs impacts sur les populations engagent l'avenir de nos sociétés voire de l'humanité, obligeant à une nouvelle éthique de responsabilité à l'égard de la nature. A la vision cartésienne d'un homme maître et possesseur de la nature tend à se substituer celle de notre interdépendance complexe avec le monde vivant dont il importe de prendre en compte les diversités et les régulations. D'abord appliquée aux sciences de la vie et de la médecine, puis étendue au champ technoscientifique, la bioéthique interroge désormais la gouvernance du vivant, du gène à la biosphère. Ces évolutions posent de manière aiguë la question de la solidarité : solidarité des hommes et de la nature, solidarité des hommes dans un monde aux ressources fragiles et limitées, solidarité des générations entre elles. Elles engagent à imaginer de nouveaux modèles qui assurent la préservation des biens communs (biodiversité, climat, eau, sol...) et le partage équitable des ressources naturelles à partir d'un nouveau cadre démocratique humain et durable.

Cette question de la durabilité est au cœur de l'enseignement agricole et des référentiels de diplôme : rapport culture/nature, relations aux écosystèmes (naturels et anthropisés), choix de production et de consommation, choix énergétiques, éducation à la santé et à la durabilité, transition agro-écologique. Elle doit conduire à une conscience élargie du monde et à une citoyenneté terrienne en valorisant les logiques de coopération et en considérant le long terme comme une dimension du quotidien.

Mots-clés indicatifs	Cadre et situations	Exemples de mise en œuvre
	Vie scolaire	La formation et les actions des éco-délégués ;
Bien commun	Vic sesimire	Les actions de tri, de recyclage des déchets.
Risques et responsabilités Bioéthique Principe de précaution Développement durable Solidarité intergénérationnelle Sécurité alimentaire mondiale Souveraineté alimentaire Agroécologie Éthique animale / Bien-être animal Démocratie délibérative	Référentiels de diplôme (EIE, stages, autres)	L'approche capacitaire induit une rupture culturelle de fonctionnement. La nécessité de concevoir en équipe, en associant des professionnels, des scénarios pédagogiques à partir de mises en situations professionnelles concrètes, oblige à des approches beaucoup plus intégratives que cloisonnées. Quels que soient le niveau et la filière, de nombreux textes littéraires, historiques et juridiques offrent des supports à la question du rapport homme/nature et de la responsabilité environnementale. Tous les diplômes ont intégré une composante agroécologique qui doit être mobilisée dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté. L'enseignement de questions socialement vives comme le bien-être animal ou la gestion de l'eau constitue une voie privilégiée pour favoriser une éducation à la responsabilité et au développement durable. 4°-3°: Sont à mobiliser les activités de pleine nature, la semaine d'accueil, le module M12 (découverte de la vie professionnelle et des métiers), la prévention Santé Environnement, les activités favorisant les projets d'équipe.

CAP:

La valorisation de la capacité à observer pour se rendre compte et prendre en compte ;

L'intégration de la dimension « gestion de la nature » dans le CAP travaux forestiers et le CAP Jardiniers paysagistes.

Seconde GT:

Les référentiels de géographie et l'enseignement d'exploration EATDD (écologie, agronomie, territoire et développement durable).

Baccalauréat S:

Les modules spécifique et de spécialité (cf. les 3 thèmes A, B et C : « les ressources et leurs utilisations », « la durabilité des systèmes vivants », la « biodiversité du gène à l'écosystème »).

Baccalauréat technologique :

Le module M6 et en particulier l'objectif 3 : Analyser les dynamiques des territoires ruraux ;

Le module M7-1 « Le fait alimentaire-Biologie, alimentation et santé- » et M7-2 « Gestion du vivant et des ressources » (SESG, biologie-écologie, sciences et techniques agronomiques, ESC) ;

Le module M8 et en particulier l'objectif 2.7 « Présenter quelques technologies alternatives pour faire face aux besoins énergétiques dans une perspective de développement durable » ;

Le module M9 : « Aménagement et valorisation des espaces » préparant aux métiers de la nature, de la forêt , du jardin , du paysage et de l'accueil du public ; Le stage « Territoire, développement, ressources et produits ».

Baccalauréat professionnel:

Le stage collectif d'éducation à la santé et au développement durable ;

Le module MG4 avec la biologie-écologie et la physique-chimie ;

Les activités pluridisciplinaires et chantiers écoles en lien avec la gestion des milieux ;

Le développement, en bac professionnel gestion des milieux naturels et de la faune (GMNF), des démarches de gestion de la biodiversité intégrée aux pratiques des techniciens forestiers et des aménagements paysagers ;

L'épreuve E6 qui vise à « élaborer un diagnostic global de l'entreprise [de l'option] dans un contexte de durabilité » commune à tous les baccalauréats professionnels du secteur de la production ;

La rénovation du bac pro CGEA mettra l'agro-écologie au cœur de l'itinéraire stratégique et technique du diplôme.

Référentiels de diplôme (EIE, stages, autres)

	1
	BTSA:
	Les thèmes culturels en relation avec l'épreuve n°1
	(économie, éducation socioculturelle, lettres) ;
	Le module M21 objectif 3: Relier dynamique
	économique et changement social ;
	Dans la rénovation des BTSA de la filière aménagement
	(gestion et protection de la nature, gestion forestière et
	aménagement paysager) les sciences humaines sont
	remises au cœur de la formation afin de privilégier le
	1
	dialogue territorial et la gestion concertée ;
	L'intégration de la gestion des écosystèmes dans les
	pratiques et les gestes professionnels en privilégiant la
	démarche systémique de l'aménagement sur toute autre
	approche trop sectorielle ;
	L'approche agro-écologique en boucle de progrès
	développée dans le diplôme BTSA Viticulture Œnologie
	et notamment, dans les modules professionnels, le
	module M55 (Qualité Sécurité Environnement) ;
	L'approche agro-écologique est également constitutive
	de la construction du BTSA ACSE (capacités et
	modules). Il convient donc de la mettre en œuvre et de
	l'utiliser dans le cadre citoyen proposé dans cette
	thématique ;
	Le BTSA APV prend en compte le développement
	durable dans ses capacités 7, 8 et 9 ainsi que dans les
	modules M53, M54, M55 et M58.
	Les conduites éco-responsables, expérimentations et
	actions de développement liées à l'agro-écologie et à
Explaitations at	l'agroforesterie;
Exploitations et	1 0
ateliers	L'apprentissage de la gestion des incertitudes et de la
Technologiques	prise de décision sur l'exploitation agricole ;
	La gestion associée des infrastructures agro-écologiques
	L'intégration d'une démarche d'aménagement, plus
	territorialisée.
	Les voyages d'étude et la coopération internationale
Coopération	peuvent permettre la prise de conscience de
internationale	l'interdépendance des pays du Nord et du Sud et
	l'approche comparative de politiques
	environnementales, réglementations, pratiques agricoles
	à partir de problématiques locales et concrètes.
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1